1879. N° 3. 5e ANNEE.

ABONNEMENTS
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

ADMINISTRATION
*Boulevard du Hainaut*, 74
**Bruxelles**

# L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

# D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

— DÉPOSÉ — BUREAUX : RUE DE LA POMPE, 3, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser rue de la Pompe, 3
BRUXELLES

DIRECTION — RÉDACTION
*Rue des Quatre-Bras*, 5
**Bruxelles**



*Bruxelles, Mars 1879.*

SOMMAIRE

*Architecture domestique. — Les travaux de l'État. Les expositions. — Faits divers.*

## Architecture domestique

Dans la *Chronique* du 27 janvier dernier, après avoir examiné un article très-sensé sur l'architecture domestique publié le 19 du même mois par l'un des collaborateurs de l'*Office de Publicité*, M. E. Leclercq, aujourd'hui l'un des fonctionnaires de la direction des Beaux-Arts, appelait instamment notre attention sur les réflexions d'Ignotus.

Nous avons examiné cet article afin d'en chercher les passages importants dont la reproduction par nous pouvait avoir quelque intérêt pour nos lecteurs. Quelques lignes seulement nous ont paru n'en pas avoir : c'est donc l'article presque entier que nous donnons ci-après :

Je ne connais rien de plus sot que cette architecture de caserne ou d'hôpital, ces murs percés de fenêtres symétriquement alignées, ces toits, ces corniches, ces balcons toujours les mêmes et d'autant plus recherchés qu'ils sont plus lourds et plus épais : ces rues tirées au cordeau dans lesquelles jamais on ne rencontre ni une courbe, ni un angle saillant ou rentrant qui brise la monotonie de la perspective, puis cet éternel badigeon blanc qui fait mal aux yeux quand il est neuf, qui paraît sale comme une vieille paire de gants souillés quand il a subi les outrages du temps. Combien je préfère les pignons de nos anciennes villes flamandes, les façades en briques des cités hollandaises.—Et puis, quelle ennuyeuse uniformité dans la distribution intérieure de ces maisons modernes ! Qu'elles soient bâties d'hier ou d'il y a vingt ans, c'est toujours le même plan, le même vestibule, le même escalier, la même salle à manger faisant suite au même salon, la même cuisine de cave, communiquant avec la rue par le même soupirail, grillé comme un cachot !

Quand donc inventera-t-on quelque chose de neuf en fait d'habitations, et nous délivrera-t-on de cette cage banale dont nous connaissons tous les coins et les recoins avant même d'y être entrés !

J'ai lu dans les journaux que le Roi vient de fonder un prix de 25,000 francs pour le meilleur ouvrage sur l'architecture. Il est probable que ce prix sera donné à l'architecte qui aura trouvé la façon la plus majestueuse d'ériger des monuments inutiles. Si j'avais ce qu'il faut pour être un Mécène, je créerais un prix de 10,000 écus pour l'architecte qui indiquerait le meilleur moyen de construire des maisons confortables et à des prix honnêtes, pour des bourgeois de mon espèce.

La façon dont les maisons sont faites aujourd'hui est véritablement le contre-pied du sens commun. Le premier orgueil de tout rentier qui se respecte est d'avoir un beau vestibule.—A quoi cela sert-il, un vestibule ? Absolument à rien, si ce n'est à prendre beaucoup d'espace et à exiger beaucoup d'entretien. Pour être élégant, ce vestibule doit être dallé en marbre, ce qui coûte horriblement cher et procure un fort maigre plaisir aux yeux. Pourquoi ne pas supprimer ce vestibule et donner aux maisons un porche sous lequel il y aurait une petite porte qui conduirait aux souterrains, cave, cuisine, etc., c'est-à-dire à tout ce que l'on veut avoir à peu près séparé de la maison ? Quant à la porte principale, elle s'ouvrirait d'emblée sur une pièce bien close, n'ayant pas pour effet d'entretenir de perpétuels courants d'air et ne représentant pas un espace perdu. C'est ce que les Anglais appellent



le *hall* et ce qui peut servir à merveille aux jeux des enfants, à la réception des gens qu'on ne veut pas faire entrer ailleurs. Le vestibule est la plaie de nos maisons. Comme il faut y faire passer tout ce qui salit, il a besoin d'un nettoyage perpétuel, autre ennui dont les gens de l'art devraient bien, en gens pratiques, tâcher de nous débarrasser.

Un autre vice de nos habitations, c'est de ne renfermer aucun des éléments qu'il faut pour les rendre habitables. On y trouve des portes, des fenêtres et des murs. Combien y en a-t-il, je parle des maisons bourgeoises, qui contiennent des armoires, des placards, des refuges, des buffets, toutes ces choses indispensables qui doivent être remplacées par des meubles ? Or, les meubles tiennent de la place, et quand ils sont placés, ils rapetissent l'habitation. On trouve partout des cheminées, mais dans combien de cheminées y a-t-il des foyers ? On trouve partout des cuisines, mais dans quelles cuisines trouve-t-on des fourneaux ? En définitive, ce qu'on livre au locataire d'une maison de valeur moyenne, c'est un enclos composé de murs et recouvert d'un toit. Hors de là absolument rien.

Or, il est évident que si les architectes mettaient à profit la science de l'ingénieur, ils arriveraient à perfectionner les maisons de telle sorte que, sans en augmenter le prix et en supprimant les dépenses de luxe absolument inutiles, on arriverait à fournir à l'habitant toutes sortes de facilités qu'il ne peut obtenir aujourd'hui que moyennant une grosse dépense supplémentaire.

Où serait la difficulté de maçonner dans la cuisine un fourneau en briques, destiné à tenir lieu de ce meuble encombrant et fumant que l'on appelle une cuisinière ?

Grâce aux facilités que présente la distribution d'eau, quelle difficulté y aurait-il à faire en sorte que l'eau froide et l'eau chaude fussent montées à tous les étages, de façon à permettre l'économie de la servante qui doit monter l'une et l'autre. A chaque étage on placerait un lavabo construit dans le mur et renfermant à côté du tuyau par où l'eau monte, un déversoir par lequel elle s'écoule. Aujourd'hui cette installation est un luxe. Elle deviendrait une économie, si les architectes faisaient un peu moins de moulures aux plafonds et songeaient un peu plus aux nécessités d'un ménage. Remarquez bien que toute la dépense consisterait dans quelques mètres de tuyaux, qu'il est fort difficile de placer après coup, et dont le placement, lors de la construction, ne coûte presque rien.

Quelle difficulté y aurait-il, en outre, pour le constructeur à placer dans les maisons une poulie munie d'une chaîne, allant du grenier à la cave et servant à hisser les bacs de charbon à tous les étages, sans qu'il soit nécessaire de faire monter sans cesse de pauvres servantes chargées de poids qu'elles ont de la peine à soulever, et dont le passage, en hiver, salit les escaliers, les tapis et les corridors ?

Remarquez bien que dans tout ce que j'indique, il n'y a rien qui soit du luxe. Bien au contraire. On ne se figure pas ce qu'il y a aujourd'hui de travail perdu dans un petit ménage. Dans les grandes maisons où il y a un nombreux personnel, des escaliers dérobés et tout le reste, les économies du service importent peu. C'est précisément dans les petites habitations qu'il faudrait arriver à s'en passer. Le bon aménagement de la demeure permettrait de faire l'économie d'une servante, et donnerait à la ménagère le moyen de vaquer à une foule de soins qu'elle est obligée aujourd'hui de laisser à d'autres.

En résumé, l'architecture intérieure des maisons est encore dans l'enfance, et si l'on veut bien y réfléchir, on verra que nos maisons, sauf l'appa-



rence, ne valent guère mieux que le *wigwam* du sauvage.

On a fait à Bruxelles une école modèle. Il serait également intéressant d'y voir une maison modèle, dans laquelle tout ne fût pas sacrifié à la façade.

Notre siècle s'est trouvé incapable d'inventer un nouveau style d'architecture, et personne n'éprouve d'ailleurs le désir de voir ajouter quelque forme nouvelle au plein cintre, à l'ogive et à leurs composés. Ce qu'il nous faut, c'est la mise en œuvre des progrès de l'industrie et de la mécanique, c'est l'application à nos demeures, de tant de moyens pratiques adaptés aux usines, aux ateliers, aux travaux industriels. Sous ce rapport tout est réservé aux riches, et il n'y a pas de raison à ce privilége, attendu qu'il ne s'agit que de choses fort banales, à la portée du premier venu.

Ce que je vais dire peut sembler un paradoxe, mais on a plus fait depuis cinquante ans pour perfectionner les étables que pour améliorer l'intérieur de nos maisons. Le luxe est aujourd'hui dans la garniture, il s'agit de la rendre aux trois quarts inutile. C'est sur ce point qu'il y a lieu d'appeler l'attention des hommes de l'art, et qu'ils ne se dissimulent point qu'il est à leur portée d'introduire une réforme radicale dans l'économie domestique.

*
* *

Nous ajouterons, aux lignes qui précèdent, un extrait des réflexions de M. E. Leclercq, publiées dans *la Chronique* du 27 janvier :

Une chose assez bizarre, c'est que notre principal succès à l'Exposition universelle de Paris est dû à une œuvre architecturale qui démontrait jusqu'à l'évidence que nous pouvons faire de belles choses sans chercher à l'étranger, et, dans toutes les époques, des exemples et des modèles.

Sous prétexte de « classisme, » nous avons été envahis par l'architecture grecque et romaine, défigurée, habillée selon nos goûts du moment, et rendue laide à plaisir, parce qu'on a voulu lui faire parler une langue qu'elle ne connaissait pas, parce qu'on a voulu l'accommoder à un climat et à des mœurs qui lui sont antipathiques.

La « façade belge » de l'Exposition de Paris ne valait-elle pas, comme entrée de monument, la façade de Saint-Jacques, place Royale ?

N'était-elle pas cent fois plus pittoresque, plus colorée, plus agréable à voir, plus caractéristique, plus rationnelle, selon les exigences de notre ciel et de nos intempéries ? Etait-elle moins belle au point de vue du goût et de la délicatesse de la composition ?

Cet exemple suffit. L'architecture dite moderne est jugée.

Le premier maçon venu peut construire une habitation « moderne. »

Le premier imbécile venu peut tracer, à l'aide d'un crayon sur un plan, ou à l'aide d'une corde et de deux piquets sur le terrain, une « rue moderne. »

Aujourd'hui qu'on ne construit plus au hasard au bord des chemins, ce qui a donné aux rues primitives les lignes serpentines qui ont tant de grâce, il faut être artiste pour dessiner une rue nouvelle qui ne soit ni droite ni trop contournée, ou pour faire une maison moderne qui ne soit ni banale, ni insipide, ni laide.

La maison moderne, c'est le triomphe du médiocre dans l'art architectural.

C'est aux architectes de réagir.

Ils sont certainement de mon avis : ils aiment mieux ce qui plaît que ce qui est désagréable, ce qui est coloré que ce qui est froid, ce qui est pittoresque que ce qui est uniforme.

Il faut convaincre les propriétaires de cette

simple vérité : ce qui est agréable aux yeux a toujours plus de valeur que ce qui est répulsif; la valeur artistique ajoutée à la valeur intrinsèque fait une double valeur. A moins que deux fois un ne fassent pas deux.

*
* *

J'appelle instamment l'attention des jeunes artistes qui ont fondé la *Société centrale d'architecture* et son organe, *l'Emulation,* sur les réflexions d'*Ignotus*. Ils peuvent, ils doivent réagir. La routine, les traditions classiques, sont des soporifiques pour les natures qui ont de l'originalité. L'architecture grecque ou romaine est aussi peu rationnelle chez nous que l'architecture chinoise le serait en Egypte. Nos maisons modernes ne sont pas d'accord avec notre esprit, amoureux de coloration, de lignes inattendues, de mouvements imprévus. Nos rues droites et nos habitations plates sont l'opposé de notre goût particulier, de nos sentiments naturels, des idées qui sont inhérentes à notre sol, à notre ciel, à notre climat, à nos mœurs.

Les études qu'on fait faire à nos jeunes architectes ne peuvent produire que des artistes hostiles à l'autonomie intellectuelle de la Belgique.

Nous nous annexons nous-mêmes à l'étranger, du moment que nous nous laissons influencer par ses opinions et par ses goûts.

Ce n'est pas assez que la Belgique soit la Belgique dans ses lois et dans sa politique; elle doit avoir son originalité dans ses arts et dans son industrie, dans son aspect extérieur et dans ses mœurs.

Sinon, qu'est-ce que l'étranger viendra faire chez nous? Et nous, quel charme trouverons-nous dans notre autonomie?

---

## Les travaux de l'État

Nous lisons dans *la Chronique des Travaux Publics :*

### L'HOTEL DES POSTES

C'est sur l'emplacement actuellement occupé par la Monnaie que sera construit le nouvel Hôtel des Postes.

Cet emplacement pourra être mis à la disposition du département des travaux publics dès le mois de novembre prochain, — époque à laquelle la Monnaie sera complétement installée dans les nouveaux bâtiments construits, à son intention, à Saint-Gilles et dont *la Chronique des Travaux Publics* a publié une description.

Quoique l'édification de l'Hôtel des Postes sur l'emplacement indiqué ait été décidée, il y a huit ans au moins, les plans définitifs ne sont pas encore arrêtés. Les autorités diverses, consultées à cet égard, ne sont pas d'accord, paraît-il, sur l'importance à donner aux installations nouvelles.

Tandis que les unes veulent *faire grand* et se préoccupent de l'avenir, les autres, inspirées par l'esprit d'économie, serrent les cordons de la bourse et s'opposent à donner à l'édifice les développements que, selon nous, il doit comporter.

Le gouvernement a acquis, en vue de la construction qui nous occupe, le bâtiment occupé jadis par la Bourse et le Cercle du Commerce. Ce bâtiment sera démoli et la rue des Fripiers élargie, de ce côté, jusqu'à front de la Monnaie actuelle. Dans la rue de l'Évêque, le gouvernement a acheté toutes les propriétés, depuis le coin de la rue des Fripiers jusqu'à l'estaminet *le Corbeau*. Dans la rue Fossé-aux-Loups, il ne possède que la maison dans laquelle se trouvent les bureaux de MM. Lemaieur. Place de la Monnaie, tout lui appartient, sauf le *Café Suisse* et le Musée Castan. Ce sont ces deux dernières maisons que d'aucuns voudraient voir englober dans le plan d'ensemble, afin de pouvoir élever une façade uniforme sur toute l'étendue comprise entre la rue Fossé-aux-Loups et la rue de l'Évêque et, aussi, en vue de donner plus de développement aux installations intérieures.

Pour se rendre compte de l'importance que devront avoir ces installations, il ne faut pas perdre de vue que non-seulement le nouvel hôtel comprendra les bureaux des postes, mais que le bureau central des télégraphes et ses dépendances, aujourd'hui logés très à l'étroit dans la gare du Nord, seront également installés dans cet édifice.

Nous disions, en commençant, que les plans ne sont pas encore terminés; cependant, quelques dispositions principales sont, dès à présent, arrêtées. Ainsi, il est entendu que des bureaux à guichets, permettant au public de communiquer avec les employés, seront établis dans deux vastes rotondes : l'une pour les postes, l'autre pour les télégraphes. L'entrée principale de ces rotondes sera place de la Monnaie; mais le public y aura également accès par le passage couvert qui traversera l'édifice, et aura une ouverture rue Fossé-aux-Loups et une autre rue de l'Évêque. C'est à ces rotondes que viendra également aboutir le passage déjà construit boulevard Central.

La première pierre du nouvel Hôtel des Postes et des Télégraphes sera posée pendant les fêtes de 1880.

Les travaux de construction seront poussés avec toute l'activité possible. On peut donc espérer que, dans un avenir plus ou moins prochain, le temple des Augustins pourra être démoli. Mais ce grand corps de bâtiment une fois disparu, on se trouvera en présence de certaines difficultés dont la solution ne sera point commode.



La statue en bronze doré qui surmonte l'hôtel, construit par l'architecte Carpentier, derrière le susdit temple, ne se trouve pas dans l'axe des boulevards. Cela produira, nécessairement, un effet d'autant plus regrettable que les axes des boulevards de la Senne et du Nord ne sont pas symétriques à l'axe du temple des Augustins.

De plus, la longueur de la place qui subsistera après la disparition des Augustins n'est point proportionnelle à sa largeur.

Que faudra-t-il faire pour obvier à ces graves inconvénients, qui ne permettront pas de réaliser l'idée première de l'administration communale d'élever, au centre de cet emplacement, soit une fontaine monumentale, soit la statue d'un de nos grands hommes?

Il faudrait, à notre avis, décider la construction d'un monument auquel on donnera une forme telle qu'il cacherait les déviations d'axe actuellement existantes, romprait la longueur disproportionnée de la place et donnerait plus d'harmonie et de perspective à l'ensemble.

La question vaut la peine qu'on s'en occupe, et nous pensons que l'administration communale ferait chose sage et utile en mettant la solution de la question au concours pour 1880. On pourrait organiser, à cette époque, une exposition des projets qui seraient présentés par les concurrents et sur le mérite desquels un jury compétent aurait à se prononcer.

***

---

## LES EXPOSITIONS

**ROTTERDAM.** — Ouverture le 1er juin, fermeture le 13 juillet 1879. — Les œuvres doivent être remises au plus tard le 17 mai. Pour renseignements s'adresser à M. S'Jacob, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Rotterdam.

**PARIS.** — D'après le règlement modifié de l'Exposition des Beaux-Arts de Paris pour 1879, les ouvrages destinés au salon devront être déposés au palais des Champs-Élysées, du lundi 17 mars au 5 avril inclusivement, de 10 à 4 heures; le 28 mars, ils seront reçus jusqu'à 5 heures du soir.

Les artistes qui voudront prendre connaissance des autres dispositions relatives à cette exposition pourront s'adresser à la direction des beaux-arts.

**BRUXELLES.** — Cercle Artistique, le 24 avril, ouverture de l'Exposition des Arts plastiques.

**BERLIN.** — Le 31 août prochain s'ouvrira une exposition des œuvres d'artistes vivants du pays et de l'étranger.

**EXPOSITIONS PERMANENTES.** — A Gand, les artistes étrangers à la ville doivent demander autorisation au secrétaire de la Société *la Concorde*. Les œuvres sont expédiées (aller et retour) aux frais de l'exposant qui doit s'engager à les laisser au moins trois semaines. — A Londres (palais de Cristal de Sydenham). S'adresser à M. D'Hondt, quai aux Oignons, 4, à Gand. — A Wiesbaden, exposition dans les splendides locaux de M. Carl Merkel.

**MUNICH.** — *Exposition des Beaux-Arts.* — Programme de l'Exposition internationale d'Œuvres d'Art, à Munich en 1879.

I. *Durée et caractère de l'exposition.*

§ 1. L'exposition sera établie au « Palais de cristal »; — elle commencera le 20 juillet 1879 et durera jusqu'à la fin du mois d'octobre.

§ 2. Seront admises les œuvres d'artistes de tous les pays, du domaine de la peinture, de sculpture, de l'architecture et des arts graphiques.

II. *Admission des productions*

§ 3. L'admission est soumise au vote d'un jury composé d'artistes et nommé par l'association entière des artistes de Munich.

§ 4. Sont inadmissibles les œuvres qui ont déjà figuré dans des expositions antérieures internationales de Munich, les copies (à seule l'exception des dessins pour la gravure), les photographies et autres reproductions mécaniques, ainsi que des travaux anonymes.

§ 5. Des œuvres appartenant à des particuliers ne seront exposées qu'avec l'assentiment écrit des auteurs.

§ 6. On ne pourra exposer plus de trois œuvres de la même catégorie provenant d'un même artiste sans une convention formelle conclue avec le comité; des productions cycliques équivalent à un seul objet d'exposition.

III. *Demandes d'admission.*

§ 7. Toutes les demandes d'admission et toutes les notifications concernant les affaires de l'exposition doivent être adressées exclusivement au Comité pour l'exposition internationale, à Munich, Luitpoldstrasse 3, et non à des membres particulier du comité.

§ 8. Les demandes d'admission ne se font qu'en remplissant le formulaire ci-joint qui doit être rendu franco au comité jusqu'au soir du 31 mars; — passé ce terme, les demandes d'admission ne seront prises en considération.

Le formulaire contient :

Les noms et prénom (titre) de l'artiste, lieu de naissance, domicile et adresse exacte, la mention de l'école et des récompenses obtenues antérieurement, le nombre et la désignation exacte des objets à exposer, le prix de vente ou la somme d'assurance exprimés en marks allemands; l'espace demandé, la contenance exprimée en mètres, le nom du propriétaire, l'adresse de la rééxpédition, ou de l'expédition ultérieure, des remarques particulières et la signature de l'auteur.

S'adresser pour obtenir des formulaires, au Comité susdésigné.

IV. *Expédition et rééxpédition.*

§ 9. Les expéditions doivent être effectuées au Palais de cristal jusqu'au soir du 31 mai au plus tard; — passé ce terme les expéditions ne seront plus admises et seront retournées aux frais des propriétaires.

§ 10. Le comité se charge des frais du transport (expédition et rééxpédition) pour tous les objets admis par le jury; cependant, les frais de la rééxpédition ne seront à la charge du Comité que lorsque les envois retournent au lieu du départ.

§ 11. Des envois de grande vitesse ne seront admis que francs de port; ne seront acquittés ni remboursements ni débours.

Les envois excédant le poids de 200 killogrammes ont besoin d'une autorisation préalable.



§ 12. Seront renvoyées dans la quinzaine, aux dépens de l'envoyeur, sauf arrangement contraire, après sommation préalable, toutes productions non admises par le jury.

§ 13. On aura soin d'écarter, tant à l'entrée qu'à la sortie, les difficultés résultant de la perception des droits de douane, et d'obtenir, en particulier, la rééxpédition, libre des droits de douane à l'étranger.

V. *Emballage.*

§ 14. Les œuvres doivent être emballées dans des caisses de bois fort; les tableaux dans les caisses, ainsi que les couvercles doivent être exclusivement fixés par des vis à tête ronde.

L'ouverture des caisses se fait en présence d'un membre du comité, qui en dressera procès verbal; la même formalité sera observée à la rééxpédition, qui commencera immédiatement après la clôture de l'exposition.

§ 15. Pour prévenir les malentendus, il est nécessaire d'afficher, sur la caisse du côté intérieur du couvercle, ainsi que le dos des châssis et, sur des objets plastiques, à un endroit correspondant, une étiquette indiquant, conformément aux termes du bulletin de la demande d'admission, le nom et le domicile de l'envoyeur, soit de l'artiste, soit du propriétaire, l'œuvre en question, le prix de vente et de l'assurance. — Le dommage qui résulterait de la non-conformité des indications sur la caisse avec celles du bulletin, sera à la charge de l'envoyeur.

VI. *Assurance.*

§ 16. Le comité assurera à forfait, contre l'incendie, toutes les œuvres d'art admises par le jury, pour une somme correspondante à la valeur totale, à laquelle les envoyeurs participeront, proportion gardée, — le comité donnera tous ses soins à la garde, et à la conservation des objets qui lui auront été confiés; sans contracter toutefois aucune responsabilité à l'égard de tout autre dégât.

VIII. *Conditions ultérieures.*

§ 20. Il sera délivré à chaque exposant, soit auteur soit détenteur une carte nominative d'entrée pour l'exposition.

§ 21. Il ne sera permis de copier, d'aucune manière, des objets exposés sans la permission écrite, soit de l'auteur, soit du propriétaire.

§ 22. Toutes réclamations, de quelque nature qu'elles soient, doivent être faites dans les trois mois à dater de la clôture de l'exposition.

---

## FAITS DIVERS

**BRUXELLES.** — *Nouvelles casernes.* — Le public, c'est-à-dire tout le monde, se préoccupe beaucoup des formidables mécomptes rencontrés dans la construction des nouvelles casernes à la plaine des manœuvres. Voici, d'après un compte rendu analytique, l'échange d'observations fait entre M. le ministre de la guerre et quelques députés (M. Bockstael entre autres).

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Séance du 12 mars.*

Présidence de M. De Wael, premier vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

DISCUSSION DU BUDGET DE LA GUERRE.

M. Bockstael. Il y a quelques jours, nous avons voté un crédit de 4 millions pour le casernement de l'armée. Je désirerais avoir quelques renseignements sur l'affectation de ce crédit et sur le chiffre auquel s'élèveront les dépenses.

On a fixé approximativement la dépense de ce chef à 30 millions. On avait fixé le prix de logement du soldat à 900 fr. par fantassin, à 1,200 fr. par cavalier et 1,300 fr. par artilleur. Or, on vient d'achever la caserne du 1er régiment de guides, à Bruxelles, et j'ai appris que le chiffre de la dépense prévue a été considérablement dépassé.

En dépensant trop à Bruxelles, on oblige d'autres villes à attendre qu'on construise leurs casernes. Le soldat, pour son bien-être, a besoin de locaux bien aérés, d'une bonne nourriture et de bons effets de couchage. Le soldat se préoccupe fort peu de l'architecture de la caserne, et quand il y est entré, sa plus grande préoccupation est de savoir quand il en sortira. (Hilarité.)

M. le lieutenant général Renard, ministre de la guerre. La réponse que j'ai à donner à M. Bockstael m'est quelque peu pénible, car il s'agit de faits qui ne me sont pas personnels, et je serai obligé de critiquer les actes de mes prédécesseurs.

Quand le gouvernement, en 1873, a pris à sa charge le casernement des troupes, il s'est trompé dans ses prévisions quant à la dépense. Il avait évalué à 30 millions ce que le casernement des troupes coûterait à l'État. On a trouvé qu'il n'était pas exagéré de dépenser 1,200 francs pour un soldat quand on dépensait 4,500 francs pour un prisonnier.

La caserne des guides, à Etterbeek, aurait dû coûter 840,000 francs. Or, d'après les dépenses faites, cette caserne reviendra à près de 4 millions. (Sensation.)

M. Bockstael. Je demande la parole.

M. le lieutenant général Renard, ministre de la guerre. En même temps, on a commencé des casernes un peu partout; il y a des fondations pour des casernes à Alvers, à Charleroi et même à Etterbeek.

Je suis donc dans l'obligation de continuer les casernes commencées. J'ai voulu me rendre compte de la dépense à faire pour la construction des nouvelles casernes et la mise en bon état des casernes existantes, et j'arrive à un total de 33,688,000 francs, auxquels il faut ajouter les 10 millions 1/2 que vous avez déjà votés. Voilà quelle est la situation.

Quant à continuer les casernes d'après le mode actuel, j'hésite à le faire. La question du casernement a été agité dans la plupart des pays. En Angleterre, entre autres, on a constaté que la mortalité était très-grande dans les casernes à plusieurs étages. En France, on est arrivé au système Tolet, c'est-à-dire à des casernes établies comme de petites tentes. Chaque compagnie a sa petite baraque, et les hygiénistes considèrent ce système comme le meilleur.

Mon intention est de faire un essai dans ce sens, et si l'on réussissait, on réaliserait de grands avantages au point de vue de l'hygiène et de l'économie. En attendant, je promets à la Chambre que, lorsque je viendrai solliciter un crédit pour le casernement, j'y ajouterai un état complet des devis et des dépenses.

---

M. A. Balat, architecte de S. M. le Roi et membre de l'Académie royale de Belgique, vient d'être nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin.